

Les Lilas, le 20 mai 2012

Pierre Stoeber
Candidat à la députation dans la 9^e circonscription
pour le Pré Saint-Gervais, Les Lilas, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy Nord-Ouest
80bis rue de Romainville
93260 Les Lilas
www.pierrestoeber2012.fr

à l'attention de Michel LEON, Président
Association des Sans Radio de l'est parisien
15 avenue de la Dhuys
93170 Bagnolet.
sans.radio@laposte.net

Monsieur le président, cher Michel,

A titre personnel, vous n'ignorez pas mon soutien à votre association, à laquelle j'ai adhéré. J'ai été aussi volontaire pour faire partie d'une action collective que vous aviez initié, et j'ai suivi les difficultés du combat que mène votre association.

L'égalité des territoires et de leurs habitants devant le service public est une question importante pour moi, et j'ai d'ailleurs fait de l'accès équitable aux services publics l'un des axes de ma campagne. Services publics de l'eau, de l'électricité, du gaz, en bref des énergies, avec la question des hydrocarbures non conventionnels ; mais aussi des ordures ménagères, service public de la santé, mis à mal par la taxation à l'acte, et les baisses récurrentes de remboursement de la sécurité sociale. Je consacrerai entre autre une soirée à ces questions avec une projection de *Villes en eaux troubles* suivie d'un débat le 5 juin prochain à l'Espace Marcel Cachin de Romainville.

Je partage donc votre juste combat pour l'accès au service public de radiodiffusion. Il est ahurissant que nous ayons ces difficultés de réception hertzienne de la bande FM depuis 10 ans, et que cette égalité d'accès au service public de radiodiffusion soit bafouée dans cette zone.

Pour ce qui concerne vos deux dernières questions, il est scandaleux que le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) n'ait pas donné suite aux recours en justice gagnés par votre association contre les opérateurs privés, et incompréhensible que notre zone n'ait pas été privilégiée comme site pilote pour la RNT. En clair, au delà de ma position sur vos 4 questions, c'est le CSA et son fonctionnement qui doivent être remis en cause.

L'audiovisuel public semble actuellement aussi dépendant des « pouvoirs » économiques et politiques que du temps de l'ORTF. Ses ressources sont bridées, tandis que l'augmentation des moyens financiers du privé et la concentration de ce 4^e pouvoir dans les mains de quelques uns continue. Alors que le groupe Bouygues n'a pas respecté les engagements pris lors de la privatisation de TF1, il a bénéficié d'une reconduction de la concession par le CSA jusqu'en 2022. C'est avec ces éléments qu'il faut apprécier la gestion par le CSA de l'attribution des fréquences de radio et télédiffusion, en particulier concernant l'expérimentation de la radio numérique terrestre et le choix des sites test.

Élu député, je souhaiterais redéfinir le rôle et les missions du CSA, pour en faire une vraie instance démocratique. L'instance doit être dirigée par une représentation des élus, des professionnels et des usagers, chacun de ces corps choisissant ses représentants. Le président et son exécutif sont choisis par l'assemblée ainsi constituée et l'instance est rigoureusement indépendante du pouvoir politique. Elle doit se voir réintégrée et confirmée dans les pouvoirs qui étaient les siens, à savoir notamment la nomination du président des entreprises et instances de Service public (chaines de télévision, radio, CNC...), et doit bénéficier de

nouveaux pouvoirs en matière d'élaboration et de respect des cahiers des charges, disposer des outils de sanction positive et négative (bonus, malus) pouvant aller jusqu'à l'attribution, la réattribution ou la suspension des licences d'exploitation. Pour que ces missions du CSA soient remplies et que ses décisions soient respectées, des moyens humains et financiers sont les conditions nécessaires d'un exercice effectif de la police en matière de radiodiffusion dans l'espace hertzien.

Vous pouvez bien entendu, publier ma réponse sur votre blog, je ne manquerais pas de faire de même sur www.pierrestoeber2012.fr !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Michel, l'expression de ma sincère considération.

Pierre Stoeber